

Sentiers d'avenir, respectueux de l'environnement

Locoal-Mendon — Dans le cadre du SPPL (Servitude de passage des piétons le long du littoral), les riverains s'organisent pour préserver avec respect des usages et de l'environnement.

Le projet

L'association Sentiers d'avenir, pour la création de sentiers côtiers pérennes, respectueux des usages et de l'environnement, vient d'être créée par les riverains de Locoal-Mendon, à la suite du projet de mise en œuvre du SPPL (Servitude de passage des piétons le long du littoral). Cette loi de décembre 1976 impacte la commune.

La conduite de ce projet, sans information auprès de la population, a entraîné une très forte désapprobation des riverains qui se sont manifestés, en nombre, par des pétitions.

Le préfet a entendu la demande et a décidé d'accéder au report, à l'été 2020, de l'enquête publique et la saisine de l'autorité environnementale. Confortée par la réponse du président du conseil départemental, François Goulard, et celle du maire, Sentiers d'avenir demande une concertation au préfet. **« Nous sommes positifs à la création de sentiers respectueux de l'environnement. Nous voulons travailler dans un esprit de respect et de pérennité »**, précise conjointement Ronan Goavec et Jean-Michel Gruau, respectivement président et secrétaire de l'association.

Une concertation par secteur

L'association, qui compte déjà 120 adhérents, s'organise pour élaborer un état des lieux. **« Cette loi ne tient compte ni des particularités de notre territoire, ni de l'inadaptation des règles à notre époque. Il n'y a**



Jean-Michel Gruau, secrétaire, et Ronan Goavec, président, ont créé « Sentiers d'avenir » pour se mobiliser sur la servitude de passage des piétons le long du littoral (SPPL).

CREDIT PHOTO: QUEST FRANCE

pas de problème d'accès au rivage. Nous souhaitons sortir de cette situation de blocage par la concertation. »

Des chefs de secteur ont été désignés. Ils recensent les remarques des propriétaires. L'objectif est d'avoir une vue précise des pratiques, des difficultés avec des propositions de tracé de sentiers. Par ailleurs, il est également essentiel de tenir compte de l'impact du change-

ment climatique et les conséquences de l'érosion sur les sentiers.

Utiliser la méthode prônée dans les directives européennes « ERC » (éviter, réduire, compenser), l'association souhaite utiliser les équipements existants dans l'économie des coûts des travaux et des servitudes. Les sentiers doivent être pérennes et respectueux des usages (agricoles, aquacoles, d'habitation...) et de l'environnement. La capacité de fréquenta-

tion des sentiers doit être affichée. La création de passerelles sur plusieurs kilomètres porte l'aménagement à 2.50 M € et l'entretien incombera à la commune.

L'association accueille toutes les personnes concernées résidant dans d'autres communes.

Contact : 06 15 37 08 57, sentiers.davenir@laposte.net.